Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 42 (1934)
Heft: 6

Artikel: Après les banquets de 1791
Autor: Dutoit, M. G.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-32660

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le signal convenu avec ceux de l'autre côté pour leur faire savoir que nous avions passé. Puis on fut tranquille toute la nuit ; les oiseaux s'étaient envolés de la volière ; si nous avions pu nous emparer d'eux, nous les aurions, je crois bien, rendus hérétiques de la belle façon [9]. La ville donc se rendit, ainsi que le château et on ne tira pas un seul coup de canon et on enleva aux bourgeois toutes leurs armes et on les porta dans le château. On leur laissa à peine de quoi couper leur pain, car on n'avait pas confiance en eux. Ils ont été longtemps de mauvais Bernois, les jeunes comme les vieux, les femmes comme les hommes. Et comme la paix avait été faite avec la ville, on expédia toute la grosse artillerie, car ils (les Bernois) avaient amené justement de belles grosses pièces et on allait leur (aux habitants) souhaiter le bonjour des deux côtés de la ville. On nous donna donc notre congé et on donna une couronne [10] à chaque compagnon. Alors chacun rentra chez soi...

APRÈS LES BANQUETS DE 1791

d'après la correspondance inédite de quelques fugitifs.

La révolution française de 1789 fit sentir son influence en Suisse un peu partout ; dans le canton de Schaffhouse et à Aarau il y eut en 1790 des mouvements révolutionnaires vite étouffés par les troupes zurichoises et bernoises. Dans le Bas-Valais la révolution fut plus grave encore. Réprimée énergiquement par les Bernois elle eut un grand retentissement dans le Pays de Vaud.

Dans cette région les idées révolutionnaires étaient surtout propagées de Paris par les proscrits et les fugitifs qui avaient des sujets de mécontentement contre Berne. Au moyen de correspondance, de brochures et de journaux et même avec des libellés et des feuilles volantes, ils poussaient les Vaudois à la révolte, aussi les Bernois, inquiets, firent-ils dès 1789,

[9] C'est ainsi que je comprends les mots : *man hette si lutyrsch ketzszert.*

[10] Un écu qui valait environ 120 fr. ; voir plus haut, p. 333.

saisir les imprimés et les correspondances dangereuses pour eux, qu'ils pouvaient atteindre.

Peu après la révolution française il se forma dans les campagnes et dans les villes un parti révolutionnaire, à côté du parti restant fidèle aux Bernois. Les adhérents de ces partis étaient qualifiés les uns de démocrates, les autres d'aristocrates et se recrutaient dans toutes les classes de la société [1]. Bien des paysans commençaient à s'émouvoir à l'idée de voir abolir les droits féodaux : dont la dîme sur la récolte, si particulièrement vexatoire.

Les nobles et les bourgeois, complètement tenus à l'écart du gouvernement de leur pays, voyaient luire l'espoir d'un changement de régime et la possibilité de prendre enfin le pouvoir en main.

Mais ceux chez qui les idées révolutionnaires trouvèrent le plus vite de l'écho furent les descendants de réfugiés de l'Edit de Nantes. Les principes de liberté pour qui leurs ancêtres avaient tout quitté représentaient quelque chose de plus pour eux que pour les Vaudois si longtemps asservis.

Presque toute l'industrie et le commerce de Lausanne se trouvaient entre les mains de ces Français d'origine, qui avaient acheté la bourgeoisie vaudoise : les Mercier, Francillon, David, Campart, Gély, Fabre, Bessière et tant d'autres.

C'est en 1798 « le Cercle des Jeunes Négociants » à la Palud qui sera le centre de ralliement du comité de Réunion et c'est aux fenêtres du cercle que l'on verra flotter au matin du 24 Janvier le drapeau portant ces mots brodés en blanc « République Lémanique, Liberté, Egalité ».

Pour en revenir à 1791, les nombreux Vaudois qui se rattachaient aux idées nouvelles désiraient la liberté sans aller pour cela jusqu'à envisager la séparation d'avec Berne. LL. EE. commirent la faute commune à tant de gouverne-

ments périmés, ils ne surent pas évoluer et de crainte de perdre quelque chose de leur autorité, creusèrent un profond fossé entre eux et leurs sujets,

Jusqu'alors les sociétés de tir et les banquets étaient considérés par LL. EE. comme plaisirs innocents.

Ce ne fut pas le cas pour le banquet des Jordils célébrant le 14 juillet 1791 l'anniversaire de la prise de la Bastille, repas qui eut lieu dans la propriété du banquier Dapples.

Il réunit 134 convives de tous les milieux depuis des seigneurs, propriétaires de fiefs, jusqu'à de simples artisans. On chanta, on porta des toasts. Le libraire Durand prononça un discours dans lequel il invita l'assemblée à l'affection, à l'union, à observer la loi et l'ordre. Le feu d'artifice qui termina la fête attira à Ouchy plus de 3000 personnes. Le même soir un banquet réunissait à Vevey 71 artisans et bourgeois, au son d'une musique jouant des airs tels que « ça ira, les aristocrates à la lanterne ».

La manifestation du lendemain à Rolle qui réunissait toutes les abbayes de l'Arc du canton fut plus bruyante encore, Durand répéta son discours et une procession à laquelle prirent part plusieurs officiers, l'épée nue, promena dans la ville, aux cris de « vive l'égalité » un drapeau d'Abbaye surmonté du chapeau de Guillaume Tell orné de rubans tricolores.

Le banquet de la Razude [2] qui eut lieu peu après fit moins de bruit mais inquiéta plus encore les Bernois. On ne sait ni l'emplacement exact ni le nombre des participants mais quinze d'entre eux s'engagèrent par serment à se soutenir mutuellement et fondèrent un club imitant les clubs révolutionnaires français. Antoine Miéville [3], docteur en droit, plus tard fondateur de la *Gazette de Lausanne*, un des chefs de cette association en détruisit la preuve écrite déjà le lendemain.

Berne vit, dans ces manifestations de mécontentement toutes platoniques, les symptômes d'une prochaine révolution. Elle leva des troupes et envoya une commission de quatre membres, MM. Fischer, Haller, Tscharner et Frisching faire une enquête au Pays de Vaud.

Ce n'est qu'à fin août que les arrestations commencèrent par celles du capitaine de milices Ferdinand Rosset, assesseur baillival et de George-Albert Muller, seigneur de la Mothe, membre des Deux-cent de Lausanne, coupables d'avoir assisté aux banquets des Jordils et de Rolle. Ils furent tous deux condamnés à 25 ans de détention, à leurs frais, au château d'Aarbourg [4]. D'autres furent arrêtés et condamnés à des peines moindres, entre autres Victor Durand et Antoine Miéville [5].

Ce n'est qu'en 1792 que des mandats de prise de corps furent envoyés aux ballis contre onze fugitifs accusés d'avoir pris part aux repas des Jordils et de la Razude. En tête se trouvait Amédée-Emmanuel de la Harpe, seigneur de Rolle et des Uttins à qui sa fuite sauva la tête, car il fut condamné par défaut « à être exécuté de la vie à la mort par le glaive ».

Les autres fugitifs, presque tous dans le commerce à Lausanne sont les suivants :

Emmanuel Joseph, négociant [6].

Les frères Auguste et Baptiste Penserot, négociants [7].

Louis Kuhn, chirurgien.

André-Louis David, négociant [8].

Charles-Emile-Noé Mercier, négociant [9].

Louis Chabaud, joailler [10].

Jean-Jacques Jéquier, horloger.

Louis Fabre, négociant [11].

Bouet, distillateur [12].

Marcel fils[13] et Oboussier, négociants, craignant pour leur liberté s'enfuirent également.

Trois de ces fugitifs, Marcel, Mercier et Fabre eurent de France, dès 1792, une correspondance avec leur ami Jacob Francillon. Celui-ci, alors âgé de 22 ans, dirigeait avec sa mère un commerce de fers, à la rue St-François, à Lausanne (voir notes).

Cet homme, très actif, grand patriote, militaire dans l'âme, fit plus tard partie du premier Grand Conseil et de plusieurs commissions du canton de Vaud après le départ des Bernois.

L'unique liste des participants du banquet des Jordils offerte par ses descendants au Musée du Vieux-Lausanne a été retrouvée dans ses papiers. Les lettres des amis fugitifs portent l'en-tête suivant écrit de la main de J. Francillon : « 1792-1794. Correspondance des amis émigrés. Honneur, Amitié, Loyauté. »

Il semble que ce n'est qu'au commencement de l'année 1792 que les fugitifs se décidèrent à quitter précipitamment le pays pour la France.

Dans une lettre de Jougne, datée du 28 mars 1792, Marcel, écrit à Francillon qu'il a vu Oboussier, à Orbe, qui lui remettra les clefs de son bureau. Il prie ses amis Francillon et Correvon de lui avancer de l'argent pour le règlement de ses affaires.

En date du 2 avril 92, il remercie F., de ses services et lui écrit qu'il compte rentrer dès que son ami Curtat, moins innocent que lui, aura été jugé. Il est arrivé avec Oboussier après cinq jours de marche continuelle dans la montagne avec quinze pieds de neige en ne mangeant que des œufs et de la tomme. « Si on n'avait pas mieux mangé à la Razude cela n'aurait pas valu la peine d'être compromis,

mais je n'ai ni signé, ni prêté serment, j'ai seulement été confident et mon tort a été de ne pas le dévoiler pour sauver mes amis. Je deviens la victime de leur confiance. Je risque de tout perdre : situation, fortune, etc., mais me trouve plus heureux que David Penserot et Fabre. Mes parents que je laisse sont plus à plaindre que moi. Je pense m'établir à Versoix, et de là liquider mon commerce et m'établir ailleurs. Donne-moi des nouvelles de Curtat et de Penserot. Mon amitié est à toi pour la vie. »

Charles Mercier écrit de Lyon où devaient se réfugier également Fabre, Kuhn, Jequier, David, venus de Savoie.

C'est de là que Fabre, dans une lettre du 4 avril, demande à F., que l'on mette les lettres pour lui à la poste à Morges pour éviter la censure et que l'on emploie à cela le cheval de Mercier. Il s'enquière des nouvelles de Cuénod et de Curtat et fait la constatation qu'aucun d'eux n'a été arrêté à Genève.

Puis Fabre se réfugie à Alais, petite ville près de Nîmes, d'où il adresse une lettre datée du 10 juin 92 à ses amis Francillon, Froideveau, Marcel (qui devait être rentré sans avoir été inquiété), Kohler [14] et Correvon. Il regrette d'avoir tout laissé, établissement, espérance, tranquillité. « De tous mes amis ma situation est la pire, j'ai laissé un père malheureux pour le reste de ses jours et ce sera mortel pour lui. Nous avons été séduits et entraînés dans un moment où les têtes étaient échauffées par le vin et jamais n'avons eu d'intentions rebelles. Nous voulons nous établir en France, mais pouvez-vous m'aider financièrement à m'installer, Dieu fera le reste, vous me connaissez. Adieu et consolez mon pauvre père.

D'Alais également une lettre adressée aux mêmes par l'intermédiaire de F. Elle est datée du 8 août 92, deux jours avant la mise à sac des Tuileries et le massacre des gardes

suisses à Paris. Il remercie des lettres reçues et des témoignages d'amitié qu'elles renferment. « Dès que je sus que Jequier, David et Mercier étaient à Nîmes je partis de suite pour les rejoindre. Nous partîmes le même jour pour Marseille et y arrivâmes le lendemain. Le jour suivant était la Fédération [15]. Marseille fut très brillante ce jour là, mais peu satisfaisante pour tout homme qui aime l'ordre et la tranquillité. Le serment fédératif se prêta avec très peu d'égards pour S. M. le Roi des Français. Le soir ils firent un tintamarre du diable par la ville au point que tout homme prudent prit le parti de rester chez lui. Nous passâmes toute la soirée chez Warnéry, Privat, Baron et Joseph chez qui nous avions dîné. »

Fabre ne trouve pas le séjour à Marseille agréable, il traite les Marseillais « d'enragés patriotes qui chantent à gorge déployée dans la rue et à la comédie : le Roi est un Jean f. et la Reine une p... Il va à la foire de Beaucaire et continue son voyage sur Lyon.

En septembre la royauté était abolie en France et Dumouriez et Kellermann arrêtèrent les Prussiens à Valmy. La Savoie fut envahie par l'armée des Alpes, commandée par le général Montesquiou. D'Erlach, bailli de Lausanne apprit que Montesquiou avait l'ordre de s'emparer du Chablais et de Genève et mit sur pied cinq bataillons vaudois. Les Vaudois, que Berne avaient humiliés de toutes façons et traités de jacobins et de sans-culottes coururent aux armes défendre la frontière. L'ordre était d'être le 1er octobre à Nyon, mais forçant le pas, les bataillons vaudois s'y trouvèrent déjà le 29 septembre et seize barques les transportèrent à Genève. D'autres troupes furent levées et Francillon, alors sous-lieutenant fut mobilisé ainsi que Marcel.

La France ayant besoin de ses troupes pour soutenir la guerre contre les alliés et étouffer les insurrections royalistes

de l'Ouest et du Midi, ne voulut pas s'engager dans une lutte contre la Suisse et les états-majors français et suisses convinrent que la retraite commencerait simultanément dès le 3 décembre.

Fabre écrit de Lyon en date du 11 décembre : « J'aurais pu vous écrire plus souvent mais je savais que Marcel et toi vous étiez en campagne et je ne savais où. » Il est surpris d'apprendre que Bouet est de retour au pays et du rappel de Penserot. Il ajoute : « Nous voyons que les dispositions des esprits en notre faveur augmentent en même temps que les succès des armées françaises. Quand les affaires de France allaient mal, nous étions des coquins, des scélérats : aujourd'hui qu'elles vont mieux, nous ne sommes que des imprudents. Il faut espérer que bientôt nous serons des honnêtes gens. Je ne me déciderai pas à rentrer si pour cela il me faut subir la moindre humiliation et je préfère mourir que de me servir de la protection de certaines gens que je ne peux ni aimer ni estimer. » Mercier ajoute en post-scriptum : « Je suis très décidé à renoncer à ma patrie si pour le prix du plaisir que j'aurais à rentrer dans ma famille je devais éprouver la plus petite humiliation. » Il faut attendre et justice nous sera rendue. »

Dans une lettre, datée de Lyon, du 28 décembre 1792, Fabre écrit avoir eu l'intention de rentrer avec Bouet « mais ce qui m'en a détourné est la manière dure et humiliante dont mes parents ont été reçus quand ils ont voulu intercéder pour moi ».

Cependant le procès de Louis XVI avait commencé en décembre et il mourut sur l'échafaud le 21 janvier 1793. Fabre est à cette époque à Genève chez son ami Archinard. Il a dansé pour la première fois depuis son départ de Lausanne ». La société était agréable, les femmes charmantes, malgré cela j'étais à 8 heures chez moi. Mon voyage à Lyon

est renvoyé, on aurait pu m'y raccourcir et je reste des vôtres tant qu'on ne me coupe pas le sifflet. »

Il retourne pourtant en France et sa prochaine lettre est datée de Marseille, le 16 février 1793. « Depuis deux mois je suis constamment en voyage, j'ai été dans le Dauphiné, le Mâconnais, la Bourgogne, etc., et me voici à Marseille depuis 15 jours, le tout pour le compte de la nation. Je suis dans les vivres jusqu'au col. Je ne risque pas de mourir de faim.

Quand reverrons-nous Lausanne ? Pas encore, mon ami, pas de sitôt. Les événements qui se préparent ne hâteront pas notre retour. Il faut s'attendre à tout et se mettre au-dessus des événements. Je lutterai contre l'infortune et saurai souffrir plutôt que d'être lâche. Le séjour est assez agréable. Tous les négociants, propriétaires de navires s'arment en course pour aller à la chasse des Anglais. Le port est très intéressant en ce moment. Avant-hier il sortit un navire que j'ai vu ce matin rentrer avec une capture. »

Fabre n'écrit plus pendant un an, peut-être ses lettres ne sont-elles pas parvenues en Suisse ? La France était en pleine terreur. Celle-ci dura du 6 avril 1793 au 27 juillet 1794 et 12.000 personnes furent exécutées dont près de 4000 paysans et 3000 ouvriers.

Fabre se réfugie à Genève d'où il écrit le 7 février 94.

Il avait divers sujets d'inquiétude : la santé de son père et de son frère et la marche de son commerce à Lausanne. « J'ai fait le projet de me rendre à Berne comme l'a fait Penserot mais je ne puis le faire que si mon père est rétabli. Je trouve ma situation plus cruelle que si j'étais détenu car au moins j'apercevrais la fin de mes maux. Mercier est parti pour Paris. »

Le 15 février il annonce à Francillon sa décision de rentrer au pays et de se soumettre à son sort : « Je ne m'attends

pas à être traité de la même manière que Penserot, mais le cas étant à peu près le même, je ne crois pas que l'on puisse mettre une grande différence dans le jugement. D'ailleurs, mon ami, comme vous le dites très bien, que faire en France en ce moment ? L'ordre de choses ou plutôt le désordre actuel peut durer encore bien du temps. Je ne puis plus me souffrir dans ce pays où on n'entend parler que de sang. Je crois qu'une détention sera pour moi moins pénible que la liberté orageuse dont on y jouit. Ne pouvoir jamais rentrer dans ma patrie est pour moi un sentiment pénible et qui troublerait ma tranquillité dans quelque pays et dans quelque position que je puisse être. »

Il remercie son ami F., de sa proposition de l'accompagner à Berne et l'accepte avec reconnaissance. Son ami Corboz doit écrire à son sujet à M. Tscharner, membre de la commission et lui annoncer son arrivée afin que si on venait à l'arrêter il puisse prouver qu'il avait dessein de se rendre.

Le 22 février il écrit pour s'entendre avec F., et fixer la date de son retour. Celui-ci doit l'attendre à Morges à l'arrivée de la diligence.

David est reparti pour Lyon et il sera seul.

La lettre suivante est datée de Berne, du 7 mars : « J'espère, mon cher, que tu es de retour chez toi en bonne santé et que tu auras donné de nos nouvelles à nos parents et amis. J'ai demeuré à l'auberge jusqu'à mercredi matin. A 11 heures on m'apportait l'ordre de me rendre à l'hôpital. Je m'y suis rendu accompagné seulement de deux amis. On m'y a donné un bon logement au derrière de celui de Penserot, où je jouis de la vue la plus agréable sur la ville et sur la campagne. Ceux qui me servent sont les meilleurs gens du monde et ont de moi tous les soins possibles.

Je reçu hier la visite de M. l'intendant. On peut aisément oublier ses malheurs quand on rencontre des hommes aussi

humains et compatissants. Il espère qu'après un interrogatoire il pourra m'accorder dans la maison la même liberté que Penserot. Enfin mon cher ami, je n'ai pas lieu jusqu'à présent de me repentir de ma démarche et de la confiance que j'ai montré en la justice et la bonté de mon Souverain. »

Il termine ainsi : « N'oublie pas ma musique. Présente, je te prie, mes saluts à ta famille et aux dames de la société, surtout à toutes nos charmantes voisines si elles se souviennent encore de moi. Il y a quelques temps, je cherchais à éloigner de moi les souvenirs de tout ce qui a pu m'intéresser. Aujourd'hui je trouve de la jouissance à penser que peut-être je les reverrai bientôt.

Du 20 mars : « Je viens te faire part des sentences qui furent rendues hier par LL. EE. du Deux-cent. Notre ami Penserot est condamné à un an d'arrêts dans sa maison. Miéville est aussi renvoyé chez lui pour y garder les arrêts jusqu'à la fin de son temps. Il y a apparence qu'au premier jour je serai entendu, j'espère que dans quelques semaines je serai aussi chez moi.

Dans ma dernière lettre à mon père je lui ai fait part que tu jettes un coup d'œil sur mes écritures.

Je continue à me trouver bien, c'est-à-dire aussi bien que peut l'être un homme qui est sous clef. La promenade qui est sous ma fenêtre nous offre bien des distractions. Quantité de jolies dames qui, après avoir jeté un coup d'œil sur les pauvres prisonniers, se disent en riant de petits mots à l'oreille. Cela ne laisse pas que d'être assez plaisant pourvu que cependant cela ne dure pas trop longtemps. »

Le 25 mars, il dit avoir été plusieurs fois à l'hôtel de ville, mais son interrogatoire a toujours été renvoyé.

Il confie sa lettre du 27 mars à Penserot qui rentre faire ses arrêts dans sa famille. « Pour le coup je crois que je m'en vais m'ennuyer tout de bon, car (soit dit entre nous)

nous étions tous les jours ensemble. Mais encore je ne dois pas me plaindre j'ai du bonheur d'avoir un bon logement. Si j'avais été obligé de demeurer longtemps dans ceux qu'ont occupés Miéville et compagnie, je crois que je serais mort. »

Il a chargé son frère de chercher un logement dans la maison de ses parents pour son retour. Confiant sa lettre à son ami il ne craint pas la censure et son post-scriptum est significatif : « Adresse tes lettres sous enveloppes à M. Tribolet pour me remettre, au moyen de quoi je crois qu'il ne l'ouvrira pas. Il ne faut pas moins s'en exprimer comme si elles devaient être lues. »

Après un intervalle de plus d'un mois la lettre du 15 mai annonce son transfert dans la chambre précédemment occupée par Miéville à l'hôpital de l'Isle [16]. « Il est inutile de te dire que je m'ennuye, tu en es bien persuadé car ma demeure, je t'assure, n'est rien moins qu'agréable. Ma chambre ou plutôt ma prison qui a 7 pas de long sur 5 de large a vue contre le rempart et sur une petite cour où il est rare que j'aperçoive une créature vivante. Je ne puis voir ni parler à personne, pas même à ceux qui me servent, qui n'entendent pas un mot de français, ce qui fait que je me prive de bien des choses, par la difficulté à me faire comprendre.

Un corridor me sert de promenade quelques heures dans le jour, où en fumant ma pipe, j'ai le temps de réfléchir sur les rudes vissicitudes de la vie. Le matin à 6 heures je déjeune dans mon lit, après quoi je fais de la lecture jusqu'à environ 9 ou 10 heures, à 11 heures arrive le dîner, l'ordinaire n'est pas mauvais pour un prisonnier. Après mon dîner je m'occupe un peu de ma correspondance ou de ma musique jusqu'à l'heure où on m'apporte le thé, ce que je prends avec le plus de plaisir. Après cela je fais ma promenade en compagnie de ma pipe jusqu'à l'heure du souper, à la suite duquel je n'ai rien de mieux à faire qu'à me

mettre au lit, où en attendant le sommeil, je lis quelquefois jusqu'à 11 heures ou minuit. Je commence à être atteint de douleurs dans les cuisses et les jambes, ce qui ne vient que de la crudité de ce malheureux logement. Prends patience me diras-tu, c'est là le souverain remède à tous les maux. J'y suis invité chaque fois que je jette les yeux sur la porte où sont inscrits ces quatre vers, qui je pense sont de Miéville :

Fais tête au malheur qui t'opprime
Et prémuni contre le sort
Ne perds pas l'espoir légitime
De rentrer bientôt dans le port.

Quand tu m'écriras, continue à me tenir au cours des assignats [17], non que je veuille faire en ce moment des payements, mais ayant laissé des marchandises en France à vendre qui doivent augmenter en raison de la valeur du papier.

Si tu pouvais me procurer de la musique, tu me ferais plaisir. Celle que tu m'as envoyée est hors de saison et peu propre aux circonstances, il me faut actuellement du langoureux, du larmoyant. »

Sa dernière lettre de Berne est datée du 10 juillet 1794.

« Si j'ai tardé jusqu'à présent à répondre à ta dernière lettre c'est que j'espérais d'un jour à l'autre pouvoir te donner quelques nouvelles positives de mon sort. Ma sentence fut rendue hier, elle porte une année d'arrêts chez moi. Il faut attendre maintenant qu'elle me soit communiquée officiellement, après quoi je ne tarderai pas à avoir le plaisir de t'embrasser. »

Cette correspondance se termine ainsi. Fabre dut rentrer à Lausanne peu après, alors que la Terreur finissait en France avec la mort de Robespierre (27 juillet 1794).

« La crainte des maux qui accablaient la redoutable République, a dit Monod dans ses mémoires », rapprochait les peuples et les souverains et en même temps que les premiers se montraient plus dociles, les derniers auraient dû se montrer moins absolus. Mais Berne ne suivit pas cette marche. Elle avait promis des réformes, des améliorations, elle avait nommé une commission pour s'en occuper, mais cette dernière ne s'assembla pas, et ne fit rien. « Une amnistie rappelant les Vaudois exilés aurait apporté de l'apaisement, Berne ne fit aucune concession. » Elle espérait que son règne serait bientôt affermi par les triomphes de l'Autriche, les patriotes de Vaud n'espéraient plus, de leur côté, que dans le triomphe de la France.

Ce fut au milieu de ces espérances si opposées que l'on vit apparaître sur les champs de bataille de l'Italie, un jeune général qui devait bientôt faire triompher la France et commencer une nouvelle ère dans l'Histoire » [18].

M. G. DUTOIT.

NOTES

[1] Verdeil : *Histoire du Canton de Vaud.*

[2] La Rasudaz : Il s'agit d'une ancienne propriété qui se trouvait à gauche en descendant la route d'Ouchy, à peu près sur l'emplacement de l'Hôtel du Jura-Simplon actuel. En 1791 ou 1792 elle appartenait aux demoiselles Dapples, les filles d'un médecin Jacob Dapples. C'est à tort que plusieurs de nos historiens ont placé le repas de la Razude avant celui des Jordils, il en fut manifestement une suite et une conséquence.

[3] Gabriel-Antoine Miéville (1796-1852), né à Grandson, fils du receveur baillival local. Notaire, puis avocat, docteur en droit. Fonda en 1798 la *Gazette de Lausanne* (voir articles de M. Mottaz, *Gazette* des 27 septembre et 4 octobre 1931). Le musée du Vieux-Lausanne possède depuis peu le portrait du receveur baillival Miéville, père d'Antoine.

[4] Rosset et son ami Muller de la Mothe parvinrent à s'échapper de la forteresse d'Aarbourg. Rosset est mort aux Etats-Unis en 1795.

[5] Durand fut condamné à quatre années d'arrêts domestiques chez lui et Miéville à être détenu durant cinq ans à l'hôpital de l'Isle

à ses frais. La condamnation aux arrêts domestiques ne permettait aux condamnés que la sortie aux offices le dimanche.

[6] Joseph. Il y eut trois Joseph qui prirent part au banquet des Jordils. Deux seulement furent inquiétés par la justice de Berne.

L'un, Isaac-Auguste, bourgeois de Lausanne, membre du Grand Conseil, grand voyer de Lausanne, fut condamné à la même peine que Miéville; son frère Emmanuel-Joseph, négociant et bourgeois de Lausanne, est parmi les onze fugitifs. Il épousa une belle-sœur de Vincent Perdonnet et fut l'associé de celui-ci à Marseille, comme agent de change.

[7] Penserot. Trois Penserot sont également sur la liste des Jordils. L'un est indiqué comme d'Yverdon. Les frères Auguste et Baptiste sont de Lausanne, tous deux négociants, ils possédaient la maison qui, depuis 1840 environ, devint le magasin Heer, lampiste, actuellement magasin Steiger. Auguste épousa une sœur de Ch. Mercier et de la femme de Jacob Francillon.

[8] David André-Louis, négociant, dénommé dans la liste des Jordils : David cadet fut le père d'Henri-Barthélemy David, allié Ogiez et de Daniel-Jacques David allié Marcel, négociants en draps ; David Marcel fut le père du Dr Ch. David. Les David avaient leur maison à la rue du Pont, celle qui fut plus tard à Forney puis à Fossati, actuellement le nº 4.

[9] Mercier Charles-Emile, négociant à Lausanne (dit Mercier de Vernand, 1763-1830). Il épousa en 1804 Françoise Felss, dont il eut quatre fils et trois filles. Il possédait une maison à la descente de St-François qui fut plus tard aux Brouillet, aujourd'hui portion du nº 2. Ch. Mercier avait deux sœurs; l'une épousa Aug. Penserot et l'autre Jacob Francillon, son correspondant.

[10] Chabaud Louis, joailler (écrit parfois Chabot). Il était probablement le fils d'Etienne Chabaud, orfèvre de Mollau en Rouergue. La femme de celui-ci avait hérité à la Palud, derrière la fontaine de la justice, une maison qui passa à leur gendre, l'orfèvre et joailler D.-B. Gély, et qui resta un siècle dans cette famille. Il y a dans la liste un autre Chabaud, dénommé Chabaud aîné; c'est probablement David-Balthazar, frère de Louis, qui fut receveur de l'Etat et municipal.

[11] Fabre Louis. Jean-Louis-Elie Fabre, marchand drapier (1760-1824). Il était installé comme tel à la rue St-François nº 3, jadis nº 2, où se trouve le magasin de confection «Au Bon Génie». Cette maison était parvenue aux Fabre par les Dautun, sans doute par héritage. Dans l'une de ses lettres, Fabre parle de son oncle Dautun. Plus tard un frère cadet de Louis Fabre, pasteur à Lausanne, épousa la fille du pasteur Dautun, Henriette-Julie.

C'est le même Louis Fabre qui fut probablement l'associé de Bouet pour la fabrique d'eau vulnéraire d'arquebusade Fabre et Bouet. Il y avait eu aussi alliance matrimoniale entre ces deux familles. Le portrait de Jean-Jacques Fabre (1763-1830) pasteur à Concise, est au musée du Vieux-Lausanne.

[12] Bouet. Il y avait deux frères Bouet, tous deux fils du négociant André Bouet, de Nîmes (1718-avant 1803), allié Andrette Fabre. Ce sont : Jean-Elie Bouet (1753-1794) et Jean-Louis (1758-

1831). Ils étaient tous les deux dans le négoce du père. La fabrique d'eau vulnéraire d'arquebusade fut fondée en 1790 (donc un an avant le banquet des Jordils) par Fabre et Bouet. Ils sont l'un et l'autre dans la liste du fameux banquet. Le cadet des deux Bouet, Jean-Louis, bourgeois de Lausanne dès 1807, en fut municipal à deux reprises. Il était distillateur et à son décès en 1831 au Petit-Chêne, maison Parmelin, son fils David Bouet vendit le secret de la fameuse eau vulnéraire aux frères Mellet qui l'exploitèrent longtemps. Jean-Louis Bouet avait acheté une maison au Grand Saint-Jean. Le maréchal Bertrand, qui fut le fidèle compagnon de Napoléon, faisait venir en 1812-1813 les spécialités pharmaceutiques de Fabre et Bouet.

[13] Marcel fils (dans la liste figure également Marcel père) doit être le fils de Pierre-Albert Marcel allié Boutan, père de Félix Marcel et grand-père du docteur Charles Marcel. Les Marcel furent dans le négoce de draps avant d'être dans la banque. Ils possédaient une maison à la rue St-François qui devint celle de l'angle avec la rue Centrale, quand celle-ci fut créée en 1870 par la démolition de l'ancien « hôtel de ville du Pont ». Avant les Marcel cette maison avait appartenu aux Polier.

Il est à remarquer le nombre de négociants habitant le quartier du Pont, auxquels appartenait la portion inférieure de la rue Saint-François, qui participèrent au banquet des Jordils : Fabre, Marcel, Francillon, Penserot, Chabaud, Gély, Mercier, David, Mange, Mathieu ; on en trouverait peut-être d'autres. La plupart descendaient de réfugiés de l'Edit de Nantes.

[14] Kohler Gottlieb, de Büren (Berne), né en 1761, s'établit comme négociant à Lausanne dans le dernier quart du XVIIIme siècle. Il s'y maria en 1788 et prit également part au banquet des Jordils. Il fut le père d'Amédée et de Frédéric Kohler (fondateurs de la fabrique de chocolat). Gottlieb Kohler se fit recevoir bourgeois de Lausanne en 1822.

Les renseignements sur ces participants du banquet des Jordils nous ont été aimablement fournis par M. G.-A. Bridel.

[15] La Fédération était la fête du 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille.

[16] L'Hôpital de l'Isle à Berne était un grand bâtiment situé sur l'emplacement actuel de l'aile est du Palais fédéral.

[17] En 1793 il y avait en circulation 3776 millions d'assignats dont le cours avait baissé du 18 %, en 1796 ils ne valaient plus que 30 centimes pour 100 fr.

[18] Verdeil : *Histoire du Canton de Vaud.*

Jacob Francillon, dans les papiers duquel ont été trouvées ces lettres, est né en 1770. Ayant perdu son père très jeune, il avait été en pension chez le père du Doyen Bridel, pasteur à Crassier. Il épousa en 1795 Mlle Mercier dont il eut trois fils qui fréquentèrent l'institut Pestalozzi à Yverdon pendant 15 ans. Tous trois moururent jeunes et un seul se maria et épousa une demoiselle Audéoud de Genève dont il eut un fils, Albert Francillon, qui fut élevé par son grand-père. En 1790 il était IIme sous-lieutenant sous les Bernois ; en 1799, capitaine de fusiliers d'élite sous la République hel-

vétique, brevet signé Jomini : il fit la campagne du Valais sous les ordres du général Bertrand. En 1805 il était membre du Conseil de guerre du canton de Vaud ; en 1814 président du Conseil de discipline de la garnison de Lausanne ; en 1818 président du Conseil de guerre central du canton de Vaud ; en 1819 lieutenant-colonel de bataillon; il démissionna en 1820. Il mourut en 1846 et laissa par testament les immeubles suivants à son petit-fils et à ses deux filles, Mmes Chavannes et Bertholet : la maison nº 5 de la descente de St-François, à Cour les campagnes de la Prairie, de la Source, de Grande-Rive (anciennement Belle-Rive), des prés aux Plaines de Vidy, des vignes : une en Longeraie (actuellement la Soldanelle) et une en Villard qui fut en partie expropriée pour la construction de la ligne du chemin de fer. Plusieurs immeubles dans le district d'Aigle, entre autres une tourbière en exploitation à Noville.

Note sur les châtelains Champion à Morges et à la Tour-de-Peilz.

La conquête du Pays de Vaud par les comtes de Savoie, au XIIIme siècle, et l'affermissement de leur domination, au XIVme, ont eu pour effet inévitable l'établissement dans nos contrées d'un certain nombre d'officiers ou fonctionnaires savoyards, particulièrement comme châtelains. La liste de ces officiers du comte en la châtellenie de Morges fournit maint exemple du fait [1]. C'est l'un d'entre eux, noble Antoine Champion de St-Michel en Maurienne, ainsi que son fils aîné Jaques, qui vont retenir ici quelques instants notre attention.

On trouve Antoine Champion en qualité de châtelain de Morges de 1368 à 1379. Le 2 juin de cette dernière année, les comptes de la châtellenie sont rendus par ses trois fils et héritiers conjointement, — Jaques, Jean et Antoine. Leur père est donc décédé, mais on ne voit pas à quel moment précis.

La carrière administrative d'Antoine Champion dans notre pays avait commencé un quart de siècle plus tôt. Vers